



ASSOCIATION  
FORESTIÈRE  
QUÉBEC  
MÉTROPOLITAIN

*Enracinée dans son milieu depuis 1958*

# **Programme Service-conseil et plantations d'arbres**



Association forestière Québec métropolitain

Année 2010

## IDENTIFICATION DU PROGRAMME

### TITRE DU PROGRAMME

Service-conseil et plantations d'arbres

### LIEN INTERNET

[www.afqm.org/documents/plantation.html](http://www.afqm.org/documents/plantation.html)

### PROMOTEUR DU PROGRAMME

Association forestière Québec  
métropolitain  
870, avenue de Salaberry, bureau 103  
Québec (Québec) G1R 2T9  
Site Web : [www.afqm.org](http://www.afqm.org)



### RESPONSABLE DU PROGRAMME

Guillaume Auclair, Biol., Bac. Sc., Tech. faune      Tél. : (418) 522-0006 poste 3026  
Chargé de projets en éducation et foresterie urbaine      Courriel : [plantation@afqm.org](mailto:plantation@afqm.org)

### ÉQUIPE DE TRAVAIL DU PROGRAMME

Louis Olivier Cardinal, Techn. Forestier      Tél. : (418) 522-0006 poste 3025  
Agent de projets en foresterie urbaine      Courriel : [arbre@afqm.org](mailto:arbre@afqm.org)

Marie-Pier Croteau, DESS Relations publiques      Tél. : (418) 522-0006 poste 3024  
Agente en communication et événements      Courriel : [info@afqm.org](mailto:info@afqm.org)

### PRINCIPAL PARTENAIRE FINANCIER DU PROGRAMME

La Banque TD



## DESCRIPTION DU PROGRAMME

### QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME « SERVICE-CONSEIL ET PLANTATIONS D'ARBRES » ?

Le programme « Service-conseil et plantations d'arbres » s'étend sur cinq années consécutives, de 2010 à 2014, se déroule dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches et se divise en deux grands volets : le volet « Service-conseil » et le volet « Plantations d'arbres ». Ce programme est coordonné par l'Association forestière Québec métropolitain, principalement grâce à une contribution financière de La Banque TD.

#### **Volet « Service-conseil »**

Le premier volet du programme consiste en l'élaboration et la mise en œuvre d'un service-conseil qui a pour fonction de faciliter la réalisation de projets de distribution et de plantation d'arbres en fournissant de l'aide et des conseils techniques aux différents promoteurs de projets dans la communauté. Ce service-conseil s'inscrit notamment dans une campagne de distribution d'arbres gracieusement offerts par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, partenaire financier important de la campagne, dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts.

#### **Volet « Plantations d'arbres »**

Le deuxième volet du programme consiste en l'organisation et la réalisation de plantations d'arbres. Une plantation d'envergure à laquelle les employés de TD seront conviés à participer bénévolement sera notamment réalisée annuellement en septembre.

### QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PROGRAMME ?

Le programme « Service-conseil et plantations d'arbres » vise principalement à favoriser la qualité et la durabilité des initiatives de plantation d'arbres de la communauté et à reboiser des milieux ruraux et urbains afin d'améliorer la qualité de vie des communautés et l'environnement.

Les objectifs spécifiques du programme sont :

- Fournir de l'aide et des conseils techniques sur la plantation et l'entretien des arbres;
- Reboiser des milieux dénudés ou en friche, reverdir des cours d'écoles, créer des haies brise-vent, aménager des habitats pour la faune, former des corridors verts, etc.;
- Développer et offrir un service de compensation des émissions de gaz à effet de serre pour les entreprises par la plantation d'arbres;
- Contribuer à réduire les gaz à effet de serre responsables des changements climatiques;
- Éduquer et sensibiliser la communauté aux rôles et bienfaits de l'arbre et des forêts;
- Améliorer la qualité de vie des communautés et l'environnement;
- Identifier de nouvelles sources de financement et développer de nouveaux partenariats afin d'assurer la pérennité du programme.

### À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME ?

Le programme s'adresse à l'ensemble de la communauté des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches : individus, écoles, municipalités, organismes et entreprises privées.

### COMBIEN COÛTE LE PROGRAMME ?

Le volet « Service-conseil » est entièrement gratuit.

Le volet « Plantations d'arbres » est partiellement gratuit. Les projets de plantation acceptés dans le cadre du présent programme font l'objet d'une contribution de l'AFQM et d'un devis soumis au promoteur.

### QUEL EST LE TERRITOIRE D'APPLICATION DU PROGRAMME ?

Le programme s'applique sur le territoire des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

### QUELS SONT LES TERRAINS ADMISSIBLES AU PROGRAMME ?

Les terrains publics et privés sont admissibles au programme.

### QUELLES SONT LES AUTRES CONDITIONS DU PROGRAMME ?

- Les projets de plantation doivent viser prioritairement le reboisement en vue d'améliorer la qualité de vie des communautés et l'environnement.
- Les projets devront présenter un potentiel de longévité significatif (vocation des arbres plantés et attention dont ils feront l'objet).
- Les individus ne peuvent requérir au programme pour leur intérêt personnel.

### COMMENT APPLIQUER AU PROGRAMME ?

#### **Volet « Service-conseil »**

Vous n'avez aucun formulaire à remplir, il vous suffit de communiquer avec nous pour bénéficier du volet « Service-conseil ».

#### **Volet « Plantations d'arbres »**

Vous devez nous faire parvenir le [formulaire de demande](#) dûment rempli et signé pour bénéficier du volet « Plantations d'arbres ».

L'AFQM est également à la recherche de divers terrains pour effectuer des plantations. Tout individu, école, municipalité, organisme ou entreprise privée intéressé à soumettre un terrain peut le faire en remplissant le [formulaire d'offre](#) de terrain pour plantations d'arbres.

**NOTE IMPORTANTE :** L'AFQM se réserve le droit exclusif d'accepter ou de refuser les demandes soumises dans le cadre des deux volets du programme. Le fait de soumettre une demande n'engage en rien l'AFQM à y répondre ou à entreprendre le projet.